

Renvoi au comité d'instruction publique de l'hymne composé par le citoyen Serant, juge du tribunal du district de Falaise, lors de la séance du 22 nivôse an II (11 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'hymne composé par le citoyen Serant, juge du tribunal du district de Falaise, lors de la séance du 22 nivôse an II (11 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 207;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35847_t2_0207_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Assez et trop long-temps ta fureur inhumaine
Du théâtre du monde ensanglanta la scène.
C'est par toi que l'erreur aveuglant les mortels;
A des Dieux teints de sang éleva des autels.
C'est par toi qu'égarés dans leurs chimères vaines,
Ils consultoient les flancs des victimes humaines.
Tu forgeas le poignard dont la Religion
Arma contre son sang le bras d'Agamemnon;
Tu dirigeas les coups d'une odieuse Reine,
Qui fit du sang français rougir l'eau de la Seine :
Nos murs même, nos murs, baignés de sang hu-
main,
De nos tristes ayeux t'ont vu percer le sein.
Peuple, n'écoutez plus les conseils sanguinaires
Des Prêtres, qui voudroient pour d'absurdes mys-
tères

Enflammer, égarer vos crédules esprits,
Et montrer la terreur à vos yeux éblouis.
Ne croyez pas qu'un Dieu dont vous êtes l'image
Veuille, pour recevoir votre sincère hommage,
Que vous tombiez aux pieds d'un Ministre impos-
teur,

Qui dégrade votre être et rit de votre erreur.
Ouvrez, ouvrez les yeux à la douce lumière
Dont la saine raison vient dorer l'hémisphère :
Pratiquez la vertu, soyez humains et doux;
Soyez justes, bons fils, bons pères, bons époux,
Écoutez les leçons de la philosophie,
Aimez la Liberté, chérissez la Patrie.
Si nous vivons en paix, si nous sommes unis,
Si nous suivons les lois, nos devoirs sont remplis.
Précieuse Raison, tel sera ton ouvrage :
Reçois en ce beau jour nos vœux et notre hom-
mage :

Être intellectuel, ton idole à nos yeux
N'offrira jamais rien de superstitieux :
Ton culte sera pur ainsi que ton essence,
Tes bienfaits auront droit à la reconnaissance,
Ton flambeau guidera nos cœurs et nos esprits,
Et du bonheur commun nous te devons le prix.

[Extrait des délibérations du distr., 2 niv. II]

Présens, les citoyens Mazuc, Vice-Président;
Hicher, Vernhes, Fabre, Lartigue, Cance, Admi-
nistrateurs; et Milhau, Procureur Syndic.

Le Conseil du District considérant qu'il im-
porte aux progrès de la Raison, dont il a célébré
la Fête le 30 frimaire dernier, de répandre avec
profusion parmi le Peuple les maximes de mo-
rale que le Procureur-Syndic a développé dans
le discours qu'il a prononcé en cette occasion;
discours dans lequel il a peint la superstition
et le fanatisme avec les couleurs les plus pro-
pres à les rendre odieux, en même temps qu'il
a fait aimer la vraie religion sans laquelle la
vertu n'a ni base solide ni but raisonnable;
voulant d'ailleurs satisfaire au désir qu'un peu-
ple nombreux lui a manifesté de voir ce dis-
cours imprimé, pour pouvoir le lire à loisir et
se pénétrer des vérités utiles qu'il renferme :

Considérant encore que le discours poétique
prononcé par le citoyen Hicher, Membre de
l'Administration, à la tribune de la Société po-
pulaire, a été justement couvert d'applaudisse-
ments par un peuple immense qui ne savoit ce
qu'il devoit le plus admirer, de la beauté des
vers ou de la vérité des pensées; présumant
d'ailleurs qu'il fera plaisir à ceux de ses Admi-
nistrés qui n'ont pu assister à cette cérémonie
vraiment intéressante pour les amis de la Philo-
sophie et de l'Humanité.

Arrête que ces deux discours seront im-
primés au nombre de deux mille exemplaires,
dont un restera déposé dans les archives de
l'Administration; qu'il en sera envoyé des exem-
plaires à la Convention Nationale, aux Représen-
tants du Peuple près l'Armée des Pyrénées
Orientales, au citoyen Boisset, Représentant du
Peuple, délégué dans le Département de l'Hé-
rault et autres circonvoisins, au Procureur gé-
néral-Syndic du Département, à la Société des
Jacobins de Paris, à la Société Populaire de
Béziers et aux autres sociétés populaires.

Qu'il en sera envoyé des exemplaires à toutes
les Municipalités du ressort, avec invitation de
les lire au Peuple pendant trois Décades consé-
cutives.

3

**Le citoyen Serant, juge du tribunal du dis-
trict de Falaise, offre à la Convention nationale
un hymne où il peint l'hypocrisie des prêtres
et la barbarie des rois (1).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2),
renvoyé au comité d'instruction publique.**

[Hymne des Français régénérés, chantée à la
3^e décade de frim.] (3)

Air : Hymne des Marseillais

Français, c'est dans ce Temple antique
Que des Prêtres séditeux,
Arrangeaient à leur politique,
Les Dogmes les plus précieux; (bis)
Voulant cimenter leur puissance,
Et vous commander en tyrans;
Ici, ces riches fainéants,
Vous firent adorer l'ignorance :
Connaissez les forfaits de tous ces imposteurs;
Français! Français!
Méfiez-vous de ces Prêtres trompeurs.

Rappelez-vous la barbarie
De ces hypocrites Prélats,
Qui poursuivaient, avec furie,
Tous ceux qui ne les croyaient pas; (bis)
Pour vous tenir dans l'esclavage,
Par-tout poursuivant la raison;
Le feu, le fer et le poison,
Par eux, tout fut mis en usage.
Connaissez les forfaits de tous ces imposteurs!
Français! Français!
Méfiez-vous de ces Prêtres trompeurs.

Barthélémy, jour de carnage,
Où tant de nos frères ont péri!
En nous retraçant son image,
Chacun de nous tremble et frémit; (bis)
Une trop coupable indulgence
Nous fit épargner leurs bourreaux;
J'entends sortir de leurs tombeaux,
Des cris qui demandent vengeance.
Punissons les forfaits de tous ces imposteurs!
Français! Français!
Chassons, frappons tous ces Prêtres trompeurs.

(1) P.V., XXIX, 164. Mention dans J. Sablier,
n° 1071.

(2) B¹, 22 niv.

(3) F¹⁷ 1008^D, pl. I, p. 1635. Broch. in-8°, 4 p.,
imprimée par ordre de la municip. de Falaise.